

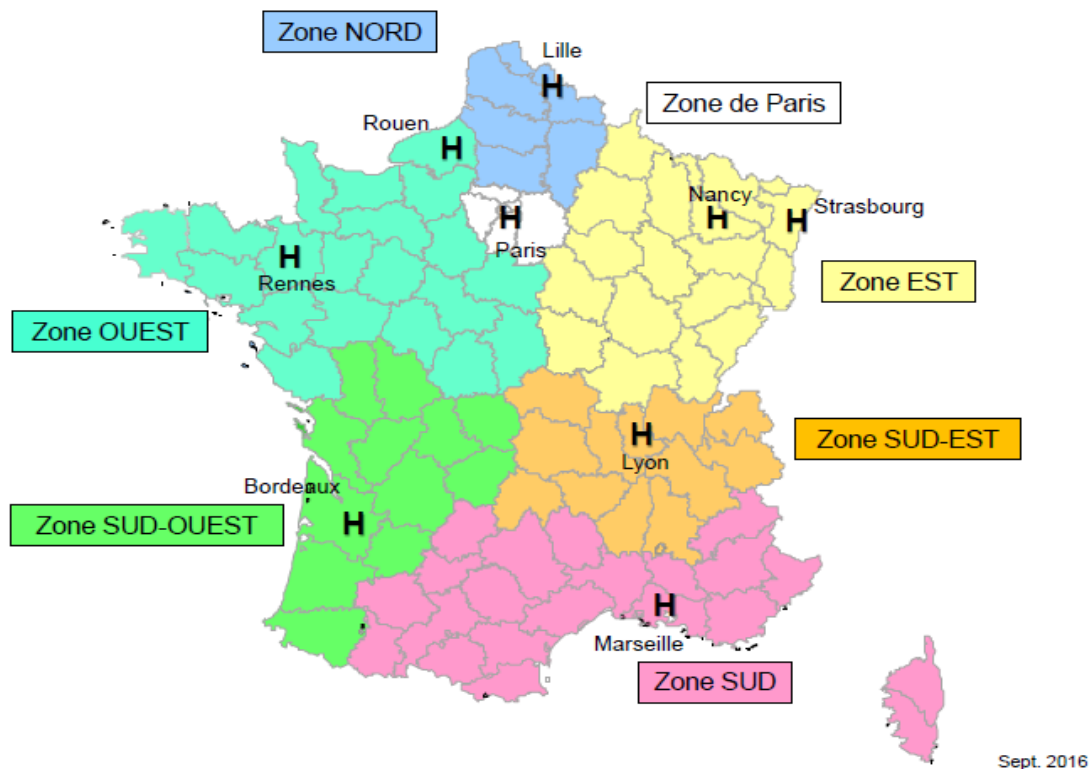
Thème	Etablissements de Santé de Référence - ESR
Qu'est-ce que c'est?	<p>Un arrêté du ministre chargé de la santé désigne, sur proposition de l'ARSZ, pour chaque zone de défense et de sécurité, un ou plusieurs établissements de santé de référence pour les SSE.</p> <p>Les établissements de santé de référence constituent un élément clé du dispositif de réponse aux SSE.</p> <p>Ces établissements disposent de capacités et d'obligations de prise en charge et de diagnostic et notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * un service d'aide médicale urgente * un service d'accueil des urgences * un service de maladies infectieuses doté de chambres d'isolement à pression négative * un service de réanimation doté de chambres d'isolement * un service de pédiatrie doté de chambres d'isolement à pression négative * un service de médecine nucléaire * un laboratoire d'un niveau de confinement L3 * une aire permettant de poser un hélicoptère
Quelles missions ?	<p>Les ESR sont chargés d'apporter une expertise et une assistance :</p> <ul style="list-style-type: none"> * à l'ARSZ, aux ARS de leur zone * aux ES sur toute question relative à la préparation et à la gestion de SSE <p>Les ESR sont chargé de conduire des actions de formation à la gestion de SSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formation de formateurs SSE et de référents SSE * Pilotage des EIZ (entraînement interministériels zonaux) <p>Les ESR sont tenus de proposer à l'ARSZ une organisation de la prise en charge médicale des patients et des examens biologiques, radiologiques ou toxicologiques.</p> <p>Les ESR sont tenus d'assurer le diagnostic et la prise en charge thérapeutique des patients.</p> <p>Les nouvelles missions confiées aux ESR, notamment en matière de gestion des moyens tactiques, compensent le transfert vers l'EPRUS des missions de détention et de conservation des stocks des produits de santé qu'ils réalisaient pour le compte de l'Etat.</p> <p>Le SAMU de zone est chargé de coordonner les interventions de renfort si les moyens déployés au sein du réseau des urgences ne sont pas suffisants pour répondre à un événement ou en cas de coordination de l'événement par le préfet de zone.</p>
Qui est concerné?	<p>L'ARSZ / Le SAMU de Zone / Le Cesu de Zone</p> <p>L'ARS ou les ARS concernées</p> <p>L'ESR</p> <p>Tous les ES du territoire / Département / Zone</p> <p>Les autres composantes de l'offre de soins (libérale, médico-sociale)</p>

A retenir

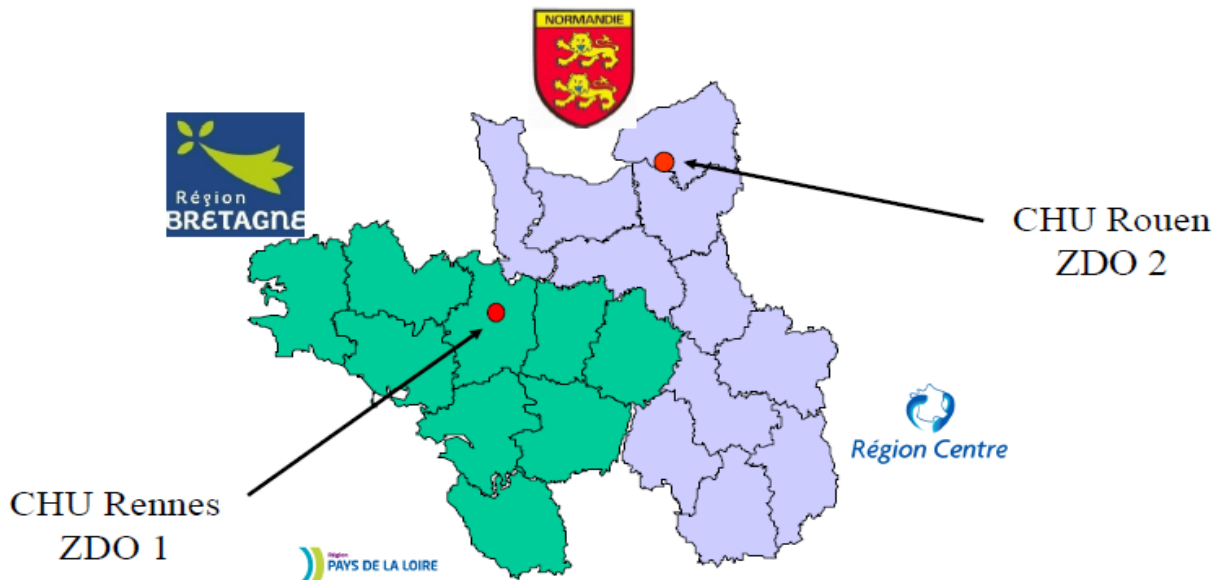
Les ES doivent connaître leur ESR de rattachement.

Tout événement SSE dépassant le département ou toute situation NRBC doit faire l'objet d'une information immédiate par le SAMU concerné au SAMU de Zone et l'ES doit informer son ARS.

ESR France métropolitaine



ESR Zone de Défense et de Sécurité OUEST



Textes

Arrêté du 30/12/2005 relatif à la nomination des ESR
Décret 2016-1327 du 06/10/2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et au réseau national des CUMP